

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2026

TENUE À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. Déclaration d'ouverture par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 10 février 2026 et séance extraordinaire du 24 février 2026

Objet : approuver les procès-verbaux faisant état des délibérations du conseil alors qu'il siégeait en séance publique.

4. Dépôt - listes des dépenses autorisées par délégation de pouvoir

Objet : déposer la liste des contrats conclus, au cours du mois précédent, par le comité exécutif et comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste des dépenses autorisées par délégation de pouvoir, et ce, en conformité avec les articles 477.2 et 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

5. Dépôt - Rapport attestant la transmission d'avis en vertu de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

Objet : déposer le rapport attestant des avis transmis en vertu de l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* aux propriétaires d'immeubles situés en tout ou en partie en zone de contrainte potentiellement à risque de glissements de terrain.

- 3 585 avis transmis par voie postale le 19 janvier 2026;
- 77 avis supplémentaires le 25 février 2026.

Cet envoi fait suite à la mise en application d'une nouvelle cartographie du ministère des Transports du Québec ; le ministère de la Sécurité publique a demandé à la Ville de modifier son schéma d'aménagement en conséquence, ce qui a été complété en novembre 2025.

Une rencontre citoyenne aura lieu le 15 avril prochain à Espace Shawinigan, pour aider les citoyens visés à bien comprendre leur situation.

6. Modifications - structure organisationnelle de services municipaux

Objet : modifier la structure organisationnelle de la Ville pour la direction générale ainsi que pour les services du développement économique, de l'ingénierie et des finances.

Les modifications suggérées sont :

Direction générale - Bureau de grands projets et planification

- Création de la division « grands projets » et d'un poste cadre de cheffe ou chef de division - grands projets;
- Abolition du poste col blanc de technicienne ou technicien en planification;
- Modifications de certains titres de fonctions.

Service du développement économique

- Création du poste col blanc de conseillère ou conseiller en développement économique - projets d'affaires (temporaire);
- Abolition du poste col blanc de conseillère ou conseiller en développement économique - démarrage d'entreprises.

Service de l'ingénierie

- Création du poste col blanc de technicienne ou technicien en gestion de projets et d'actifs.

Service des finances

- Modification de titres de fonctions reliées à l'assistance-trésorerie.

7. Contrat - travaux de branchement d'aqueduc et d'égout et de réfection de voirie dans divers secteurs

Objet : octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de branchement d'aqueduc et d'égout ainsi que de réfection de voirie dans divers secteurs au plus bas soumissionnaire conforme.

L'objet de la résolution est d'accorder le contrat à Les Entreprises Carl Marchand au montant approximatif de 1 329 147 \$ et se termine le 31 mars 2027. Ce montant total du contrat est établi en fonction de quantités estimatives. Les paiements se feront selon les prix unitaires déposés dans la soumission retenue.

Ce contrat permettra de répondre aux demandes de services provenant de propriétaires de nouvelles constructions résidentielles et commerciales. Le coût des travaux est par la suite facturé au propriétaire requérant via les tarifs établis au règlement de tarification de la Ville. Le montant prévu au budget pour ce type de travaux a été établi à 1 395 000 \$.

8. Mandat de services professionnels pluridisciplinaires en architecture et en ingénierie - utilisation d'un système de pondération

Objet : autoriser l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre de l'appel d'offres pour un mandat de services professionnels pluridisciplinaire en architecture et en ingénierie.

Afin d'assurer une plus grande efficacité administrative, une réactivité accrue et une meilleure prévisibilité des coûts pour répondre aux besoins récurrents ou ponctuels des différents actifs en bâtiment, la Ville de Shawinigan prévoit confier un mandat de services professionnels pluridisciplinaires en architecture et en ingénierie.

Ce mandat répondra à des besoins de mise aux normes, de réfection, de construction, ainsi que du remplacement d'équipements en fin de vie.

En raison de la complexité de certains dossiers, la Ville souhaite s'assurer d'atteindre le niveau de qualité recherché pour les services professionnels demandés dans le cadre du présent appel d'offres public.

Les recommandations et constats qui découleront de ce mandat permettront de répondre aux besoins de mise aux normes, de réfection, de construction, ainsi que du remplacement d'équipements en fin de vie dans le cadre d'une gestion globale des actifs de la Ville et ainsi engendrer une efficacité, une réactivité accrue et une meilleure prévisibilité des coûts pour répondre aux besoins récurrents ou ponctuels.

L'utilisation d'un système de pondération constitue un choix que le conseil peut exercer pour garantir une meilleure sélection des experts à qui sera confié le mandat, tout en tenant compte du prix.

Voici les critères qui seront utilisés :

Critères d'évaluation	Pointage maximum
1. Expérience du soumissionnaire	25
2. Compétence et expérience du chargé de projet principal	20
3. Équipe proposée et capacité de relève en architecture	20
4. Équipe proposée et capacité de relève en électrique	15

5. Équipe proposée et capacité de relève en mécanique du bâtiment	15
6. Équipe proposée et capacité de relève en structure/civil	15
7. Méthodologie, organisation du travail et contrôle qualité	20
8. Prix	85
Total	/215

9. Avis de motion et présentation du projet de règlement SH-784 - code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Shawinigan

Objet : donner avis de motion et présenter le projet de règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Shawinigan.

À la suite de l'élection du 2 novembre 2025, le conseil doit adopter un code d'éthique d'ici le 1^{er} mai prochain, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

L'élu qui donne l'avis de motion doit présenter les grandes lignes de ce projet de code dont l'adoption est prévue pour la séance du mois d'avril. Un avis devra être publié à cet effet.

10. Avis de motion et présentation du projet de règlement SH-785 - code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet

Objet : donner avis de motion et présenter le projet de règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet.

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit aussi qu'un code doit être adopté pour le personnel de cabinet.

L'élu qui donne l'avis de motion doit présenter les grandes lignes de ce projet de code dont l'adoption est prévue pour la séance du mois d'avril. Un avis devra être publié à cet effet.

11. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-786 - emprunt 525 000 \$ - projets d'amélioration opérationnelle relatifs aux ouvrages d'eaux usées et d'eau potable

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 525 000 \$ pour la réalisation de divers projets d'amélioration opérationnelle relatifs aux ouvrages d'eaux usées et d'eau potable et déposer le projet de règlement SH-786 à cette fin.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à procéder aux travaux suivants, notamment:

- la modernisation des équipements électriques à la station de surpression Lafontaine;
- la modernisation des équipements électriques au poste de pompage St-Michel;
- l'amélioration des appareils de levage dans divers postes de pompage d'eaux usées;
- l'amélioration système de chloration au réservoir Arbec A04 situé dans le secteur St-Georges.

12. Avis de motion et dépôt du projet - règlement SH-787 - emprunt 4 850 000 \$ - travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie - 125^e Rue

Objet : annoncer l'adoption éventuelle d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 4 850 000 \$ pour des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 125^e Rue, entre la 105^e Avenue et l'avenue Côté et déposer le projet de règlement SH-787 à cette fin.

13. Adoption - règlement SH-1.118 - conseil municipal et ses comités, administration municipale, circulation, stationnement et tarification

Objet : adopter, avec changements, le règlement SH-1.118 modifiant le règlement général de la Ville en regard du conseil municipal et ses comités, l'administration municipale, de la circulation, du stationnement et de la tarification.

Les sujets abordés dans ce projet de règlement sont :

- la mise à jour des informations relatives à des commissions et leur composition en fonction de changements récents;
- la délégation, à la directrice générale, du pouvoir de mettre fin au lien d'emploi d'une personne qui n'a pas réussi sa période de probation;
- la mise à jour de la contribution minimale et maximale pour la demande d'un certificat du greffier lors d'un empiètement sur la voie publique;
- l'intégration de tarifs pour les branchements au réseau d'aqueduc et d'égout donnés à contrat – ceci est en lien avec le contrat accordé au point 7 de l'ordre du jour ;
- l'ajustement à la hausse des amendes relatives au stationnement.

14. Adoption - règlement SH-780 - établissant une contribution financière aux infrastructures et équipements municipaux et la création d'un fonds

Objet : adopter, avec changements, le Règlement SH-780 établissant une contribution financière aux infrastructures et équipements municipaux et la création d'un fonds et ayant notamment pour objet :

- d'exiger le paiement d'une contribution pour tout projet qui implique la construction, l'agrandissement, la reconstruction, la modification, la transformation ou la rénovation d'un bâtiment principal dont l'effet est d'entraîner une augmentation du nombre de logements sur le territoire de la Ville, sous réserve de certaines exceptions prévues;
- de créer un fonds pour une durée indéterminée qui sera destiné exclusivement à recueillir les contributions monétaires imposées et perçues aux termes du règlement ainsi que les intérêts qu'elles produisent.

Dans le cadre du processus d'adoption de ce règlement, une assemblée publique de consultation s'est tenue le 23 février dernier au cours de laquelle les personnes intéressées ont pu se faire présenter le projet et poser des questions.

15. Adoption - règlement SH-781 - emprunt 3 000 000 \$ - acquisition d'actifs immobiliers et mandats d'honoraires professionnels - 2026-2027-2028

Objet : adopter, sans changement, le règlement SH-781 décrétant un emprunt et une dépense de 3 000 000 \$ pour l'acquisition d'actifs immobiliers et des mandats d'honoraires professionnels pour les années 2026-2027-2028.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à acquérir des immeubles dans le cadre du développement immobilier et à poser des actions visant à contrer l'insalubrité. Il vise plus précisément l'acquisition de terrains et de bâtiments, la réalisation de travaux de démolition, l'analyse de différents scénarios de mise en valeur et de rentabilité, ainsi que le paiement des honoraires professionnels nécessaires au déroulement complet du processus de transaction immobilière.

Cette somme procurera à la Ville, une grande marge de manœuvre et beaucoup d'agilité pour intervenir rapidement.

L'emprunt est d'une durée de 20 ans et la Ville affectera une portion de ses revenus généraux provenant de la taxe foncière, pour pourvoir aux dépenses engagées par le règlement. Celui-ci sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et celle de la ministre des Affaires municipales.

16. Adoption - règlement SH-782 - emprunt 500 000 \$ - conception et préparation du chantier découlant du Plan de gestion des débordements de la Ville

Objet : adopter, avec changements, le règlement SH-782 décrétant un emprunt et une dépense de 500 000 \$ pour la réalisation de la conception et de la préparation du chantier découlant du Plan de gestion des débordements de la Ville.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à entreprendre, à la suite des autorisations d'assainissement municipales (AAM), la conception et la préparation des travaux requis pour la mise en œuvre du Plan de gestion des débordements dans l'ensemble des secteurs de la Ville.

Ces interventions préliminaires visent à permettre le début des travaux à compter de l'année 2027.

L'emprunt est d'une durée de 40 ans et la Ville affectera une portion de ses revenus généraux provenant de la taxe foncière, pour pourvoir aux dépenses engagées par le règlement. Celui-ci sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et celle de la ministre des Affaires municipales.

17. Adoption - règlement SH-783 - emprunt 10 888 000 \$ - divers travaux et honoraires relatifs aux ouvrages d'eaux usées et d'eau potable

Objet : adopter, sans changement, le règlement SH-783 décrétant un emprunt et une dépense de 10 888 000 \$ pour la réalisation divers travaux et honoraires relatifs aux ouvrages d'eaux usées et d'eau potable.

Ce règlement a pour objet le financement de divers travaux de réfection aux ouvrages d'eaux usées et d'eau potable dont de la mise aux normes d'ouvrages de pompage et de traitement des eaux usées et potable, des inspections télévisées de conduites d'égout, des études de balancement hydraulique, des renouvellements de conduites par gainage et des remplacements de génératrice de procédé.

La Ville est admissible à une aide financière gouvernementale pour la réalisation de ces travaux par le biais du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028, appelé TECQ.

L'emprunt est d'une durée de 25 ans et la Ville affectera une portion de ses revenus généraux provenant de la taxe foncière pour pourvoir aux dépenses engagées par le règlement. Celui-ci sera soumis à l'approbation de la ministre des Affaires municipales.

18. Adoption - rapport annuel d'activités 2025 - Service de sécurité incendie et de sécurité civile

Objet : adopter le rapport annuel d'activité du Service de sécurité incendie et de sécurité civile pour l'exercice 2025.

Toute autorité locale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.

On y indique les différentes statistiques par catégorie d'interventions ainsi que les réalisations accomplies au cours de l'année en termes d'enquêtes de causes d'incendie, d'activités de préventions et de sensibilisation, etc.

19. Adoption - plan régional des milieux humides et hydriques de la Ville de Shawinigan

Objet : adopter la mise à jour du plan régional des milieux humides et hydriques de la Ville de Shawinigan.

Le plan régional des milieux humides et hydriques est un outil de planification permettant d'harmoniser le développement du territoire et la protection de l'environnement et d'identifier une série d'actions à mettre en œuvre par la Ville de Shawinigan au cours des 10 prochaines années.

Considérant que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a jugé recevable le projet de PRMHH et accepté les modifications apportées à la suite de l'analyse ministérielle effectuée.

Il s'agit d'une version modifiée par rapport à celle adoptée en avril 2024. Les modifications font suite à des échanges avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

20. Création - Comité de travail avec la Ville de Trois-Rivières pour l'élaboration d'un projet conjoint de véhicule de réhabilitation pour les pompiers

Objet : autoriser la mise en place d'un comité de travail avec la Ville de Trois-Rivières pour l'élaboration d'un projet conjoint en lien avec la fabrication et l'acquisition d'un véhicule de réhabilitation pour les pompiers.

Ce comité aura pour mandat de :

- développer un devis pour le véhicule;
- assurer la bonne entente dans le respect de l'équité entre les partenaires;
- analyser les utilisations, le fonctionnement visé et rédiger un rapport afin de partager les coûts d'utilisation pour chacune des organisations;
- valider la possibilité d'obtenir une subvention pour un projet de coopération intermunicipale;
- émettre les recommandations en lien avec le projet.

La Ville de Shawinigan autorise 2 personnes pour la représenter sur ce comité selon les disponibilités parmi les postes de directeur, de chef aux opérations ou de chef de division.

21. Création - Comité consultatif sur les achats de véhicules municipaux

Objet : créer un comité consultatif sur les achats de véhicules municipaux et en déterminer la composition et le mandat.

Le comité agit comme instance de concertation, de dialogue et de conseil visant à assurer une planification rigoureuse, transparente et stratégique des acquisitions du parc de véhicules municipaux.

Son mandat est de :

- Soutenir la prise de décision éclairée du conseil municipal en formulant des avis et recommandations sur les orientations et priorités d'acquisition;
- Favoriser une gestion optimale de la flotte municipale en tenant compte des besoins opérationnels des services, des coûts de cycle de vie et des meilleures pratiques;
- Encourager une transition vers des véhicules plus durables, efficaces et sécuritaires;
- Harmoniser les pratiques d'achat avec les normes internes, les exigences réglementaires et les orientations stratégiques de la Ville de Shawinigan.

Le comité est composé de membres permanents :

- Deux élu·es du conseil municipal (présidence du comité et membre);
- Représentant·e de la Direction générale ou DGA – Service de proximité;
- Directeur du Service des travaux publics (ou son représentant);
- Chef de division – atelier mécanique (expert de la flotte);
- Superviseur – atelier mécanique (expert de la flotte);
- Aviseur – atelier mécanique (expert de la flotte);
- Mécanicien – atelier mécanique (expert de la flotte);
- Représentant des cols bleus ;
- Représentant·e du Service de l'approvisionnement;
- Représentant·e du Service de l'ingénierie / Service des loisirs, culture et vie communautaire / Service de sécurité incendie et sécurité civile ou autres au besoin.

Et de 2 membres résidents consultatifs dont 1 est spécialisé (mécanique, transport durable ou gestion de flotte).

22. Désignation - Comité consultatif sur les achats de véhicules municipaux

Objet : désigner les membres du conseil qui siégeront sur le comité consultatif sur les achats de véhicules municipaux.

La résolution vise à :

- Désigner les deux membres élu-es, soit Marc Bélisle à titre de président et Marie-Josée Suzor ainsi que les 2 membres citoyens, soit Jean Lesieur à titre de citoyen spécialisé et Denis Gélinas.
- Mandater le directeur du Service des travaux publics à désigner les membres de son service.

23. Désignation - mairesse suppléante

Objet : désigner l'élue qui agira à titre de mairesse suppléante, en conformité avec l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*.

À tour de rôle, les membres du conseil agiront à titre de maire suppléant. Ce dernier exercera les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la Ville ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge. La présente résolution a pour objet de désigner Josette Allard-Gignac pour la période du 30 mars 2026 au 23 août 2026.

Madame Allard-Gignac succèdera à monsieur Jean-Yves Tremblay, qui s'est acquitté de ce rôle important depuis le mois de novembre 2025.

24. Désignations - Conseil local du patrimoine

Objet : Renouveler la désignation de 2 membres du conseil local du patrimoine dont le mandat se termine en mars 2026 ainsi qu'un membre de plus suite à la modification de la composition du comité.

Les 2 membres qui prendront la relève sont :

De plus, désigner la conseillère Caroline Walker à titre de nouvelle membre du conseil sur le conseil local du patrimoine.

25. Désignation - substitut à la coordonnatrice municipale de la sécurité civile

Objet : désigner, conformément à la *Loi sur la sécurité civile*, un substitut à la coordonnatrice municipale de la sécurité civile à la suite du départ d'un des substituts nommés en 2025 et autoriser le Service de sécurité incendie et sécurité civile à procéder à la mise à jour du plan des mesures d'urgence.

La coordonnatrice municipale désignée est la directrice générale, Kim Dumais, alors que la directrice générale adjointe, Kate Primeau, est substitut. À la suite de l'arrivée du nouveau directeur général adjoint, Pierre Beaulieu, il y a lieu de le désigner également comme substitut pour agir en situation de mesures d'urgence, en l'absence de la directrice générale.

26. Désignation - Régie de transport en commun de Shawinigan

Objet : procéder à un changement dans la désignation des membres qui siégeront à la Régie de transport en commun de Shawinigan afin de désigner le membre qui agira à titre de président du conseil d'administration de l'organisme.

La régie a été créée en vertu de la *Loi sur les cités et villes* applicable aux régies intermunicipales et son mode de fonctionnement y est établi. Les membres du conseil désignés sont Marc Bélisle, Jean-Yves Tremblay et Jacques St-Louis.

Par la présente résolution, Marc Bélisle est désigné pour agir à titre président.

27. Mandat et composition - comité de pilotage - budget participatif

Objet : désigner les membres du comité de pilotage de l'édition 2026 du concours et les années subséquentes du budget participatif, qui sera composé de 4 personnes membres du personnel municipal.

Le budget participatif est un concept permettant à des groupes de citoyens de présenter des projets pour leurs milieux de vie. Le rôle du comité est d'analyser les projets en fonction de divers critères, de déterminer un projet gagnant puis d'assurer sa mise en œuvre au cours de l'exercice financier 2027. Un montant de 200 000 \$ est prévu à cette fin au Plan quinquennal d'immobilisations.

28. Modification - résolution R 72-10-02-26 – appui à Groupe Pro-B

Objet : modifier la résolution R 72-10-02-26 ayant pour but d'appuyer la demande d'un bloc énergétique de 50 MW déposée par Groupe Pro-B inc. auprès d'Hydro-Québec.

Le promoteur a révisé ses besoins énergétiques et sollicite désormais un bloc énergétique totalisant 100 MW afin d'assurer le plein déploiement des différentes composantes du projet.

29. Modification - résolution R 535-18-11-25 – composition du Comité ad hoc sur la transparence de la gestion de l'eau

Objet : modifier la résolution R 535-18-11-25 afin de modifier la composition du comité ad hoc sur la transparence de la gestion de l'eau. Lors de la création du comité, sa composition était de deux représentants citoyens et d'un représentant des médias en plus des membres du conseil et des représentants administratifs.

À la suite du désistement du représentant médiatique, une réflexion en regard de la représentativité a mené à porter le nombre de représentants citoyens à 3 et de retirer le représentant médiatique.

30. Modification - résolution R 65-10-02-26 – composition du Comité ad hoc sur l'élaboration d'un programme de soutien aux organismes communautaires

Objet : modifier la résolution R 65-10-02-26 afin d'ajouter le Centre d'action bénévole de Grand-Mère comme représentant des organismes sur le comité ad hoc sur l'élaboration d'un programme de soutien aux organismes communautaires autonomes.

31. Versement - aide financière - Hockey mineur Shawinigan

Objet : autoriser le versement d'une aide financière à Hockey mineur Shawinigan pour un montant de 50 175,09 \$ pour la réalisation de ses activités au cours de l'exercice financier 2024.

Puisque les coûts élevés pour pratiquer un sport de glace en fonction du revenu moyen des foyers de la Ville, l'aide financière accordée permet de rendre le hockey accessible à la population jeunesse.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan: - Domaine activité physique, sport et plein air, l'organisme Hockey mineur Shawinigan peut bénéficier gratuitement de l'accessibilité à des plateaux sportifs.

32. Versement - aide financière - Programme d'adaptation de domicile

Objet : accepter les demandes d'aide financière reçues dans le cadre du programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

L'objet de cette résolution est d'accepter deux demandes d'aide pour un montant total de 82 077 \$.

33. Adhésion - programme Polara-Ivéo - monétisation des crédits carbone liés aux bornes de recharge municipales

Objet : adhérer au programme Polara-Ivéo et autoriser la signature du contrat de création et de gestion d'unités de conformité avec Polara Énergie inc.

Au cours des dernières années, la Ville de Shawinigan a investi de manière progressive dans des initiatives visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire.

Ces investissements s'inscrivent dans une volonté d'exercer un leadership en matière de transition énergétique et de mobilité durable et qui fait partie intégrante de la planification stratégique de la Ville.

Par ailleurs, l'adhésion à ce programme permet aux propriétaires de bornes de recharge électrique de générer des unités de conformité (crédits carbone) qui peuvent être vendues sur le marché réglementé, transformant ainsi une infrastructure existante en levier financier additionnel.

34. Appui - Conservation de la nature Canada (CNC) - projet de restauration d'une partie de la tourbière du Lac-à-la-Tortue

Objet : appuyer l'organisme Conservation de la nature Canada (CNC) dans le cadre de la réalisation du projet de restauration d'une partie de la tourbière du Lac-à-la-Tortue en collaboration avec le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL).

Les travaux seront réalisés sur le lot 3 400 718 du cadastre du Québec, appartenant à Conservation de la nature Canada (CNC).

La collaboration de la Ville se limite à un appui institutionnel, au partage de certaines données géomatiques disponibles (données LIDAR relatives aux cours d'eau) ainsi qu'à la participation à une rencontre de consultation dans le cadre du projet. Aucune intervention physique de la Ville sur le terrain n'est requise.

35. Appui - projet de loi d'intérêt privé - Fiducie Habitations populaires du Québec

Objet : appuyer le projet de loi d'intérêt privé que la Coop de solidarité en services immobiliers - Habitations populaires du Québec souhaite présenter à l'Assemblée nationale relativement à l'intégration des Habitations populaires du Québec au sein d'une fiducie à long terme.

Dans le contexte actuel de pression sur le marché de l'habitation, la question du maintien et du développement du logement social et communautaire constitue un enjeu stratégique pour les municipalités.

La fiducie proposée vise à assurer la continuité de cette mission, à soutenir le développement de nouveaux projets en région et à préserver la vocation communautaire des immeubles à long terme.

La résolution soumise d'appui officiel de la Ville à cette démarche est en parfaite cohérence avec l'*Orientation stratégique en logement social et abordable* adoptée par la Ville.

36. Dépôt de candidature - rencontre annuelle du Réseau des municipalités accessibles

Objet : appuyer la candidature de la Ville de Shawinigan à titre de ville hôte pour la tenue de la rencontre annuelle du Réseau des municipalités accessibles qui se tiendra en novembre 2026.

En tant que membre du Réseau des municipalités, la Ville de Shawinigan a été sollicitée pour accueillir la rencontre annuelle réunissant tous les responsables des plans d'action à l'égard des personnes en situation de handicaps pour les municipalités assujetties du Québec. À cela s'ajoutent tous les acteurs municipaux intéressés par le sujet de l'accès inclusif en milieu municipal.

La Ville s'engage à assumer une part des dépenses d'environ de 3 000 \$ hautement compensées non seulement par les retombées économiques, mais par le message fort que peut représenter son implication au niveau des connaissances, du rayonnement, que sur la formation continue.

37. Signature - lettre d'appui - « Télécommunications et radiodiffusion: il faut redresser la barre pour favoriser l'investissement régional »

Objet : autoriser le maire à signer une lettre d'appui « Télécommunications et radiodiffusion: il faut redresser la barre pour favoriser l'investissement régional ».

L'objectif est de soutenir la Chambre de commerce et d'industrie de Shawinigan auprès des gouvernements et le Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

38. Signature - résiliation d'emphytéose et cession - lot 5 035 055 du cadastre du Québec

Objet : autoriser la résiliation de l'emphytéose ainsi que la cession du lot 5 035 055 du cadastre du Québec (bâtiment de la caserne Champlain) en faveur de la Ville de Shawinigan, de même que la résiliation du bail intervenu entre la Société de développement de Shawinigan inc. et la Ville de Shawinigan.

Cette transaction permettra à la Ville de devenir propriétaire de la caserne Champlain au lieu d'en être locataire. Bien que la Ville acquière le bâtiment par le biais d'un règlement d'emprunt, il en résulte un avantage économique important.

39. Signature – transaction et quittance - Allen entrepreneur général inc. c. Ville de Shawinigan

Objet : autoriser la signature de la transaction et quittance et le règlement du litige en capital, intérêt et frais entre Allen entrepreneur général inc. et la Ville de Shawinigan. Le paiement est au montant de 4,8 M\$, taxes incluses.

Cette transaction fait l'objet d'une entente de confidentialité qui limite la divulgation d'informations, étant donné l'implication de parties privées. Au regard de la Ville, il s'agit d'un règlement avantageux et très satisfaisant compte tenu des circonstances, puisque le montant versé correspond à des travaux réalisés par l'entrepreneur, bien qu'imprévus et compris dans les 10 % d'imprévus estimés au départ. Il importe de mentionner que la poursuite était de 14,9 M\$.

40. Engagement d'une contribution municipale à « Logement familial LUDIQ »

Objet : s'engager à participer financièrement au projet de l'organisme « Logement familial LUDIQ » visant la construction d'un immeuble de 99 logements abordables destinés aux ménages avec enfants.

La résolution a pour objet de donner son accord de principe à l'octroi d'un crédit de taxe foncière, excluant les compensations pour les services, d'une durée de 35 ans à la condition que le projet soit conforme aux critères d'admissibilité du *Règlement établissant un programme d'aide financière complémentaire pour le développement de logements abordables* dans le cadre de Programmes de la Société d'habitation du Québec (2024, chapitre 44) ou tout règlement le remplaçant, le tout conditionnellement à la conclusion d'une entente entre cet organisme et la Société d'habitation du Québec.

41. Proclamation - Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

Objet : proclamer le 13 mars 2026 comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.

La santé mentale positive est un état de bien-être qui permet de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler de manière productive et de contribuer à sa communauté.

42. Représentations

Objet : autoriser des élus municipaux à représenter la Ville à différentes activités et événements.

Josette Allard-Gignac, Marc Bélisle, Lynn Gravel, Anthony Lafrenière-Gélinas, Jacques St-Louis, Marie-Josée Suzor, Jean-Yves Tremblay et Caroline Walker lors de l'activité *Perspectives économiques* - rencontre avec le maire Lévesque organisée par la Chambre de commerce et d'industries de Shawinigan, qui aura lieu le 13 mars 2026;

Marc Bélisle, Caroline Walker, Jacques St-Louis et Lynn Gravel lors la visite de Nemaska Lithium à Bécancour, qui aura lieu le 17 mars 2026.

43. Affaires nouvelles

44. Mention du conseil

Objet : Monsieur le maire adresse des mentions spéciales aux entraîneurs et aux athlètes de l'école de Taekwon-Do qui s'est particulièrement illustrée au Championnat du monde de Taekwon-Do à San-Juan, Porto-Rico, les 15 et 16 novembre dernier.

45. Période de questions

46. Levée de la séance

Me Chantal Doucet
Greffière

Non adopté